

**Décision n°2024-020  
portant délégation de signature à la vice-présidence Recherche**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

- Vu** le code de l'éducation ;  
**Vu** le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;  
**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
**Vu** le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;  
**Vu** la délibération du conseil d'administration n°I-04 en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;  
**Vu** la décision n°2023-114 du 2 octobre 2023 portant nomination des vice-présidentes et vice-présidents de l'ENS de Lyon ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

**DÉCIDE**

**Article 1. Délégation de signature accordée aux vice-présidents Recherche (VPR)**

Madame Christine Detrez et Monsieur François Roudier, respectivement vice-présidente et vice-président Recherche, reçoivent délégation à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, tous les actes relevant du périmètre de la vice-présidence Recherche.

**Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative**

- les autorisations annuelles de congés ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les attestations de déplacement pour les personnels relevant de la VPR et des laboratoires ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence Recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
  - ceux à destination des pays identifiés par le MEAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
  - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment ;
  - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche ;
  - les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel ;
  - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations ;
  - les conventions de prestations de services ;
  - les conventions d'hébergement de l'incubateur ;
  - les conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc.) et les pouvoirs pour les brevets ;

- les accords de secret ou de confidentialité ;
- les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...) ;
- toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres ;
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la vice-présidence Recherche ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

### Article 1.2. Gestion financière

- L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT ;
- Les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses, aux recettes et à l'inventaire relevant de leur périmètre.

### Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique Vial De Marchi, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence Recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes mentionnés aux articles 1.1 et 1.2, à l'exception des conventions de subvention d'un montant supérieur à 20 000 euros HT, des conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc.) et des pouvoirs pour les brevets, et pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

#### Article 2.1. Gestion de la cellule congrès et manifestation

Donne délégation de signature à Madame Tessa Adrian, à effet de signer, au nom du président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes relatifs à la gestion de la cellule congrès et manifestation, l'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 5 000 euros HT.

### Article 3 Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence Recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 € HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	NOM du précédent délégataire
CBPsmn	Centre Blaise Pascal/ Pôle scientifique de modélisation numérique	Ralf Evaraers	Directeur - délégataire principal	/
		Diane Barthelemy	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante	/
CERCC	Centre d'études et de recherches comparées sur la création	Raphaël Luis	Directeur par intérim (à compter du 1 <sup>er</sup> février 2024)	Corinne Bayle-Goureau
CERGIC	Center for Economic Research on	Mathieu Couttenier	Directeur - délégataire principal	Izabela Jelovac



	Governance, Inequality and Conflict			
CHIMIE	Laboratoire de chimie	Carine Michel	Directrice - délégataire principale	Stéphane Parola
		Christophe Bucher	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	Carine Michel
		Damien Seon	Responsable administratif et financier – délégataire suppléant n°2	/
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Marilyn Nicoud	Directrice- délégataire principal	Jean-Louis Gaulin
		Carlos Heusch	Professeur - délégataire suppléant	/
		Pierre Dimoyat	Assistant ingénieur - responsable administratif	/
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc Cosset	Directeur - délégataire principal	/
		Cécile Monnier- Oudin	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°1	/
		Carine Lazert	Coordinatrice en gestion administrative et financière - délégataire suppléante n°2	/
CMW	Centre Max Weber	Isabelle Mallon	Directrice - délégataire principale	Christine Detrez
		Abderrhazag Guerchouche	Responsable financier - Délégataire suppléant n°1	/
		Aude Chalelon	Délégataire suppléante n°2	/
		Elodie Bethoux	Délégataire suppléante n°3	/
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Matthew Lehnert	Directeur - délégataire principal	Laurence Tresse
		Guillaume Laibe	Délégataire suppléant	/



CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido Pintacuda	Directeur - délégataire principal	/
		Camille Chabillan	Responsable administrative et financière - Délégataire suppléante	/
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle Boutoux	Directrice - délégataire principale	/
		Sandrine Padillat	Délégataire suppléante	/
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Etienne Cossart	Directeur-délégataire principale	Jean-Yves Toussaint
		Yves-François Le Lay	Délégataire suppléant n°1	Hervé Piegay
		Monique Noharet	Gestionnaire - délégataire suppléante n°2	
HISOMA	Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Madalina Dana	Directrice - délégataire principale	Stéphane Gioanni
		Anne-Sophie Noel	Délégataire suppléante n°1	A compter du 02/02/2022
		Aurore Bereziat	Délégataire suppléante n°2	/
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice Jaluzot	Directrice - délégataire principale	/
		Claude Chevaleyre	Directeur adjoint - délégataire suppléant n°1	Arnaud Nanta
		Camille Fayet Montagne	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°2	/
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Pierluigi Basso	Directeur - délégataire principal	/
		Isabel Colón de Carvajal	Directrice adjointe - délégataire suppléante n°1	/
		Lucie Bujon	Secrétaire générale - délégataire suppléante n°2	/



IGFL	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon	François Leulier	Directeur - délégué principal	Florence Ruggiero
		Fabienne Rogowsky	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°1	/
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Marina Mestre-Zaragoza	Directrice - délégué principale	Olivier Bara
		Delphine Antoine-Mahut	Responsable de site - délégué suppléant n°1	Marie Mestre-Zaragoza
		Stéphanie Dord-Crousle	Responsable adjointe de site - Délégué suppléant n°2	/
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Patrice Abry	Directeur - délégué principal	Pierre Borgnat
		Jean-Philippe Mague	Directeur adjoint - délégué suppléant n° 1	Stéphane Grumbach
		Diane Barthelemy	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°2	/
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Stéphane Frioux	Directrice - délégué principale	Elisa Andretta
		Guillaume Garner	Directeur adjoint - délégué suppléant n°1	Igor Moullier
		Véronique Grandjean	Secrétaire générale - délégué suppléant n° 2	/
LBMC	Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule	Didier Auboeuf	Directeur - délégué principal	/
		Gaël Yvert	Directeur adjoint - délégué suppléant n°1	/
		Isabelle Servais	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°2	/
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Éric Debayle	Directeur - Délégué principal	Emanuela Mattioli
		Vincent Balter	Directeur adjoint Délégué suppléant n°1	/



		Marie-Jeanne Barrier	Assistante ingénieure - délégitaire suppléante n°2	/
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Isabelle Guerin-Lassous	Directeur - délégitaire principal	Nicolas Trotignon
		Nicolas Trotignon	Directrice adjointe - délégitaire suppléant n°1	Isabelle Guerin-Lassous
		Marie Bozo	Responsable administrative et financière - délégitaire suppléante n°2	/
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia Lambert	Directrice - délégitaire principale	/
		Julien Barrier	Enseignant-chercheur - délégitaire suppléant	
Magasin de Biologie/Coordination Biologie		Didier Auboef	Directeur	
		Isabelle Servais	Responsable administrative	
PERSEE	UMS Persée	Gabrielle Richard	Directrice - délégitaire principale	/
		Éric Astier	Responsable du pôle - délégitaire suppléant	/
PHYSIQUE	Laboratoire de physique	Jean-Christophe Geminard	Directeur - Délégitaire principal	/
		Nadine Clervaux	Responsable administrative et financière - délégitaire suppléante n°1	/
		David Carpentier	Délégitaire suppléant n°2	
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Gwyneth Ingram	Directrice - délégitaire principale	Teva Vernoux
		Yvon Jaillais	Directeur adjoint - délégitaire suppléant n°1	Gwyneth Ingram



		Cindy Vial	Responsable administrative et financière - délégué suppléante n°2	/
SFR BIOSCIENCES	Biosciences -PBES	Yann Leverrier	Directeur - délégué principal	Samir Merabet
		Anaïs Jacquin	Responsable administrative et financière - délégué suppléante	/
Service Ingénierie mécanique	Atelier	Denis Le Tourneau	Responsable	Marc Moulin
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Anne Verjus	Directrice - déléguée principale	Claude Gautier
		Sophie Beroud	Directrice adjointe - délégué suppléante n°1	Pascal Allais
		Anne-Sophie Presle	Responsable administratif et financier - délégué suppléante n°2	Du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2024
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Frédéric Deglise	Directeur - délégué principal	Alice Guionnet
		Aurélien Garivier	Directeur adjoint - délégué n°1	Jean-Claude Sikorav
		Virginia Goncalves	Responsable administrative et financière - délégué n°2	/

### Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
  - ceux à destination des pays identifiés par le MEAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
  - leurs propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

### Article 3.2. Gestion financière



- L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT, y compris pour les crédits du fond recherche (R02) octroyés aux laboratoires ;
- Les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses, aux recettes et à l'inventaire relevant de leur périmètre.

#### Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégataires.

#### Article 5. Obligations des délégataires

Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature en deux (2) exemplaires originaux.

#### Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « *Pour le Président et par délégation* ».

#### Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 5 février 2024

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac

Original :  
Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :  
Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École » Nous  
connaître > Organisation > Décisions du Président 2024

